

VILLE DE SCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

19 mai 2016

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 30 juin 2016

Sommaire

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	4
II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	4
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM.....	4
IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2016	5
V- ECONOMIE.....	6
Convention d’occupation du domaine public pour l’implantation d’un kiosque à journaux sur le quartier des Blagis avec la société Médiakiosk.....	6
Bail à construction de l’hôtel Colbert – prorogation.....	8
Redevance animation des marchés d’approvisionnement.....	11
VI- DEVELOPPEMENT DURABLE.....	13
Renouvellement du dispositif d’aide à l’achat de vélos à assistance électrique	13
Adhésion à l’Institut de l’économie circulaire	15
VII- VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE.....	20
Adoption des principes de fonctionnement des accueils de loisirs et des accueils périscolaires...20	
VIII-PETITE ENFANCE.....	22
Adoption des principes de fonctionnement des établissements municipaux d’accueil de petite enfance.	22
IX- ACTION SOCIALE - HANDICAP.....	25
Communication du rapport annuel de la commission communale d’accessibilité (comité consultatif « Ville pour tous » pour l’année 2015	25

X- AFFAIRES FINANCIERES	28
Transaction amiable sur un marché de maîtrise d’œuvre.....	28
Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission locale d’évaluation des transferts de charges.....	30
Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – années 2006 à 2014	33
XI- VOEUX	34
Jeux Olympiques 2024.....	34
XII- QUESTIONS DIVERSES	37
XIII-COMMUNICATIONS DU MAIRE	37
XIV-DECISIONS DU MAIRE	38
XV-QUESTIONS ORALES	38
Question orale de Jean-Jacques Campan	38
Question orale de Claude Debon.....	40

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 37 sous la présidence de Philippe Laurent.

M. le maire

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le maire

Je demande à Timothé Lefebvre de bien vouloir procéder à l'appel.

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Timothé LEFEBVRE

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi, part à 20h20
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet, part à 20h27
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Florence Presson
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Liza Magri
- ✓ Pauline Schmidt
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Othmane Khaoua
- ✓ Claire Beillard-Boudada
- ✓ Timothé Lefebvre
- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Sophie Ganne-Moison
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem

- ✓ Jean-Jacques Campan
- ✓ Claude Debon

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Patrice Pattée, en retard, arrive à 19h41
- ✓ Bruno Philippe, excusé, a donné pouvoir à Philippe Laurent
- ✓ Thierry Legros, excusé
- ✓ Xavier Tamby, excusé
- ✓ Catherine Lequeux, en retard, arrive à 21h30
- ✓ Thibault Hennion, excusé, a donné pouvoir à Timothé Lefebvre
- ✓ Benjamin Lanier, excusé, a donné pouvoir à Sophie Ganne-Moison
- ✓ Dominique Dauger, excusée, a donné pouvoir à Jean-Jacques Campan
- ✓ Christian Lancrenon, excusé, a donné pouvoir à Xavier Tamby

M. le maire

Mes chers collègues, je voudrais vous faire part de la disparition, à l'âge de 96 ans, de Guy Coindreau, conseiller municipal de Sceaux de 1989 à 2001, que beaucoup d'entre vous ont connu. Guy habitait rue du Lycée. Il était capitaine de vaisseau.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2016

M. le maire

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2016.

Est-ce qu'il y a des observations ou des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

V- ÉCONOMIE

Convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'un kiosque à journaux sur le quartier des Blagis avec la société Médiakiosk.

Sylvie BLERY-TOUCHET

Comme vous le savez, la presse sous format papier est en constante diminution et le quartier des Blagis ne dispose plus d'un point de vente de presse depuis six ou sept ans.

Nous avons demandé au supermarché Simply d'installer un rayon destiné à la presse, mais cela n'a pas pu se faire. Après l'étude de plusieurs options, la Ville s'est rapprochée de la société Médiakiosk pour l'implantation d'un kiosque à la rentrée de septembre sur le parvis du centre commercial. Le gérant de la brasserie Le Patio a accepté d'être l'exploitant de la presse, mais également d'autres produits autorisés et complémentaires.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le projet de convention avec Médiakiosk pour l'implantation du kiosque à journaux d'une superficie de 18,39 m². Il s'agit d'une occupation précaire du domaine public à des fins privées pour une durée de quinze ans.

Les frais d'installation, de fonctionnement, d'entretien, d'éclairage et de chauffage sont à la charge de Médiakiosk ainsi que les éventuels frais de déplacement et de reconstruction.

La Ville percevra une redevance pour l'occupation commerciale du domaine public à compter du mois de septembre sur la base de 38,91 €/m²/an au titre de l'année 2016, soit 715,55 € par an valeur 2016. Cette redevance est révisable tous les ans, sachant qu'elle est plafonnée à +1,5 %.

M. le maire

Merci M^{me} Bléry-Touchet.

Dit ainsi, cela paraît simple, mais il nous a fallu des années de discussion pour aboutir à une solution avec Médiakiosk. Ce sont des gens très exigeants qui détiennent une forme de monopole. Il a fallu par ailleurs trouver un exploitant véritablement intéressé et relié à une activité locale ou à un commerce sédentaire, sinon cela ne fonctionne pas. On l'a vu à Robinson.

Le Patio est une affaire qui fonctionne bien. L'exploitant a déjà récupéré le tabac et les jeux et a accepté de prendre la gestion du kiosque presse. Je crois que tout le monde rencontre son intérêt dans cette opération, le gérant du Patio, la Ville et les habitants des Blagis, car l'absence de point

de presse est très pénalisante pour un quartier. Je pense qu'il s'agit donc d'une opération très positive.

Le kiosque sera implanté le long de l'avenue Jean Perrin. Il s'agira d'un kiosque assez important qui permettra de vendre une grande variété de produits.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

C'est une bonne nouvelle pour les Blagis. Ce point presse permettra en effet de dynamiser le quartier. Je m'étonne toutefois du montant de la location sur la durée de bail.

Par ailleurs, la convention ne précise pas les horaires d'ouverture de ce kiosque. Enfin, l'article 3 donne la possibilité de vendre d'autres produits, notamment des jeux de la Française des jeux ainsi que du tabac. Or, Le Patio a déjà cette possibilité. Je voulais savoir s'il s'agissait d'un deuxième point de vente pour ces articles.

Sylvie BLERY-TOUCHET

L'exploitant s'organisera comme il le souhaite. Il vend effectivement du tabac et des jeux au Patio. S'il le souhaite, il pourra en transférer la vente dans le kiosque. Ce kiosque est une sorte d'extension de son commerce. Celui-ci ne lui permettait pas de vendre des journaux. C'est la raison pour laquelle il était intéressé par la possibilité de vendre de la presse dans un autre lieu. Je ne sais pas s'il décidera de vendre du tabac et des jeux dans le kiosque. C'est la même chose pour les horaires d'ouverture. J'imagine qu'il s'organisera par rapport aux horaires du Patio.

Et le montant de la redevance correspond au droit d'occupation. La durée de 15 ans est une durée minimum.

M. le maire

Il s'agit d'une occupation du domaine public. L'implantation sur le domaine public est nécessairement précaire. La Ville peut mettre fin à cette occupation comme elle peut mettre fin à n'importe quelle implantation de terrasse par exemple. Celles-ci sont en effet régies par une occupation précaire du domaine public qui n'est d'ailleurs pas liée au commerce, mais au commerçant. En cas de changement de propriétaire par exemple, le nouveau propriétaire doit déposer une nouvelle demande d'occupation du domaine public.

C'est d'ailleurs un vrai débat, car si le fonds de commerce prenait en compte la présence d'une terrasse la fin de l'occupation précaire pourrait entraîner une indemnisation de la part de la Ville. Ce n'est pas le cas aujourd'hui et il existe un gros débat sur le sujet. Si l'on considérait par exemple que la terrasse fait partie du fonds de commerce, la Ville devrait alors verser une indemnisation en cas de travaux.

L'article 6 de la convention précise qu'il s'agit d'une autorisation délivrée à titre précaire et révocable. En réalité, la durée de quinze ans est une intention. S'il n'y a pas de problème, la Ville autorise une occupation pour quinze ans.

Il est très important de noter que l'exploitation de ce kiosque sera confiée au Patio. Nous passons une convention avec Médiakiosk qui reste propriétaire du mobilier, mais le propriétaire du Patio en est le gestionnaire. Il s'organisera pour les horaires d'ouverture et pour les produits mis en vente, puisqu'il possède une licence lui permettant de vendre du tabac.

Sylvie BLERY-TOUCHET

Notre objectif était d'avoir un point presse dans ce quartier. C'est un combat qui dure depuis des années. C'est donc une bonne nouvelle pour le quartier.

M. le maire

Et le fait qu'il soit exploité par le propriétaire du Patio est également une bonne nouvelle. C'est une garantie de réussite. Cela devrait fonctionner.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Bail à construction de l'hôtel Colbert – prorogation

Sylvie BLERY-TOUCHET

Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Charaire, la Ville a souhaité la présence d'un hôtel à l'angle de l'avenue Camberwell et de la rue Penthievre. Elle a donc consenti à la société Logement et Patrimoine, un bail à construction sur un lot de volume, pour une durée de 65 ans, commençant à courir le 1^{er} janvier 1986 pour se terminer le 31 décembre 2050, moyennant un franc symbolique.

La société Logement et Patrimoine a cédé ce bail à la société Murabail le 23 mai 1986.

Par actes des 15, 23 mai et 18 août 1986, un contrat de crédit-bail a été conclu entre la société Murabail et la SNC Lavour et Cie. À l'issue de ce contrat de crédit-bail, la SNC Lavour et Cie est devenue titulaire du bail à construction par acte du 9 novembre 2001.

Afin de pouvoir envisager dans de bonnes conditions une rénovation de l'hôtel, la SNC Lavour et Cie a manifesté le souhait de voir la durée de ce bail prorogée. Cette rénovation apparaît souhaitable, afin de contribuer à l'attractivité du territoire communal.

La SNC Lavour et Cie et la Ville de Sceaux se sont rapprochées et ont convenu d'une prorogation de ce bail à construction jusqu'au 31 décembre 2084, moyennant un loyer annuel de 11 000 € majoré de l'indice des loyers commerciaux, payable à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la prorogation du bail à construction au profit de la SNC Lavour et Cie sur cette base.

M. le maire

Je précise que le bail ne porte que sur le terrain, et non sur le bâtiment édifié sur ce terrain. Il s'agit d'un bail à construction. La Ville louait le terrain à un franc symbolique, car elle souhaitait l'implantation d'un hôtel sur le territoire de Sceaux. Les candidats étant peu nombreux, nous devons offrir des conditions favorables et louer ce terrain gratuitement, afin qu'un exploitant puisse y construire un hôtel.

Aujourd'hui, le propriétaire du fonds de commerce déclare que la durée du bail restante n'est pas suffisante pour permettre l'amortissement de la rénovation de l'hôtel. Il souhaite avoir la certitude de pouvoir garder l'hôtel plus longtemps. Nous avons donc convenu d'une contrepartie sous la forme d'un loyer annuel de 11 000 €, majoré de l'indice des loyers commerciaux jusqu'en 2084.

Jean-Jacques CAMPAN

C'est à l'évidence une opération intéressante. Mais je me demande si le propriétaire du fonds de commerce a les moyens d'assumer ce loyer. A-t-on une idée de son compte d'exploitation et de ses possibilités financières ? S'il fait faillite, que se passe-t-il ?

M. le maire

Il équilibre son compte d'exploitation avec son hôtel et il accepte ce loyer de 11 000 €. En réalité, je ne suis pas certain qu'il entreprenne lui-même la rénovation de cet hôtel. Mais pour pouvoir vendre son fonds de commerce, il lui fallait prolonger la durée du bail à construction. Cet hôtel est bien placé, mais il n'est pas dans un très bon état. Il a besoin d'une rénovation et d'une mise aux normes complètes. Je pense que le propriétaire imagine pouvoir vendre son fonds de commerce à quelqu'un qui investira dans la rénovation.

Sylvie BLERY-TOUCHET

Il y a aujourd'hui 47 chambres. La rénovation coûterait 700 000 € et pourrait permettre de créer deux chambres supplémentaires.

M. le maire

Le taux d'occupation actuel est de 65 %. Il semblerait qu'une rénovation permette de rendre cet hôtel plus attractif.

Il faut se souvenir qu'il n'y avait pas grand-chose lors de son ouverture. Aujourd'hui, il y a des hôtels au Plessis-Robinson, à Bourg-la-Reine, à la Croix de Berny, etc...

Je pense qu'il s'agit d'une bonne opération pour la ville. On peut se poser la question de savoir si nous avons vraiment besoin d'un hôtel, mais j'estime que cela est important pour l'attractivité de la ville ainsi que pour les familles de Sceaux. Beaucoup de gens logent à l'hôtel à l'occasion de fêtes ou de rencontres familiales. Il est donc intéressant d'avoir un tel équipement sur place. Cela fait partie de la vie locale.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons ce dispositif qui ne coûte rien à la Ville. Cela nous rapportera même un peu d'argent. Mais nous nous engageons pour trente années supplémentaires dans un bail à construction.

Je vous rappelle qu'un bail à construction ne permet pas le changement d'activité du terrain. Le terrain a été dévolu à un hôtel et doit le rester. C'est toute la différence avec le bail emphytéotique qui donne la liberté au bénéficiaire de faire ce qu'il souhaite. Il est très important d'avoir privilégié le dispositif de la prorogation du bail à construction, sinon l'hôtel aurait pu être transformé en autre chose, ce que nous ne souhaitons pas.

Nous passons au vote.

Sceaux, le 19 mai 2016

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Redevance animation des marchés d'approvisionnement

Sylvie BLERY-TOUCHET

Lors de la séance du 31 mars 2016, le conseil municipal a approuvé le nouveau contrat de délégation de service public relatif aux marchés d'approvisionnement qui prévoit une adaptation du montant de la redevance d'animation pour renforcer les animations organisées sur les deux marchés traditionnel et biologique.

Le montant de la redevance s'élève actuellement à 1,88 € par séance pour le marché traditionnel et à 1,65 € pour le marché biologique.

Le budget qui en résulte n'est plus suffisant pour assurer les animations.

Lors de la réunion de la commission consultative du 11 mai 2016, les représentants des commerçants ont sollicité une augmentation de la redevance pour permettre l'organisation d'animations supplémentaires.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'augmentation de cette cotisation animation et de la porter pour le marché traditionnel à 2 euros au lieu de 1,88 €, soit 6,38 % d'augmentation, et pour le marché biologique à 3,30 euros par séance et par commerçant, soit 100 % d'augmentation.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Nous avons validé le contrat signé avec la SOMAREP lors de la séance du conseil municipal du 31 mars. Il était précisé que la redevance d'animation serait augmentée à 2 euros à compter du 1^{er} juin 2016. En l'occurrence, ce n'est pas ce que je vois aussi bien pour le marché bio que pour le marché traditionnel. Est-ce qu'il s'agit d'une autre délibération ?

Sylvie BLERY-TOUCHET

Les commerçants du marché bio sont huit abonnés et trois volants. Leur budget animation était de l'ordre de 1 000 euros par an (1,64 €*11). Ils se sont rendu compte qu'ils ne pouvaient pas faire grand-chose avec un tel budget. Ils ont donc demandé à doubler la redevance, ce qui leur permet de disposer d'un budget de 1 895 euros.

Je citerai l'exemple de l'animation relative au Beaujolais. Un commerçant achetait lui-même ses bouteilles et décidait d'en offrir. Leur budget étant insuffisant, les commerçants ont décidé d'eux-mêmes de doubler le montant de la redevance d'animation et de la passer de 1,64 € à 3,30 €.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

La redevance que nous avons négociée avec SOMAREP n'était pas basée sur cette augmentation. J'entends bien qu'il s'agit de petites sommes et qu'il n'est pas utile de monopoliser la parole sur ce sujet, mais cela me paraît contradictoire avec le contrat passé récemment. Il s'agit donc d'une sorte d'avenant au contrat passé avec la SOMAREP.

Sylvie BLERY-TOUCHET

Ce n'est pas un avenant, puisque ce sont les commerçants eux-mêmes qui décident du montant de la redevance. Si les commerçants du marché bio décident de donner une cotisation plus importante, ce n'est que du bénéfice pour notre ville. Ce n'est pas contractuel.

M. le maire

C'est une demande des commerçants. Encore faut-il qu'ils ne changent pas d'avis, d'où la nécessité d'un vote réglementaire.

Sylvie BLERY-TOUCHET

Juste une précision. En comparaison, le marché traditionnel disposait d'un budget animation de 12 400 €. On grignotait souvent sur l'animation du marché traditionnel pour en faire profiter le marché bio. Si les commerçants du marché bio veulent donner davantage, c'est plus juste.

M. le maire

On constate en tout cas que cela fonctionne bien.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI- DÉVELOPPEMENT DURABLE

Renouvellement du dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique

Patrice PATTEE

Nous allons essayer de faire court, puisqu'il s'agit d'un rendez-vous annuel.

En 2011, le conseil municipal a délibéré en faveur de l'instauration d'une subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique. En cinq ans de mise en place de ce dispositif, la Ville a distribué 147 subventions, soit un peu moins de 30 subventions par an pour une dépense globale de 30 000 €.

Avant de vous proposer le renouvellement de ce dispositif, nous interrogeons les bénéficiaires de cette subvention dont les réponses font apparaître que 75 % d'entre eux utilisent le VAE pour se rendre au travail, souvent sur des distances importantes, contribuant ainsi à réduire l'utilisation de la voiture. Ils se déclarent motivés par l'intérêt écologique du VAE, ainsi que par les bienfaits qu'il apporte sur la santé.

Nous espérons que ce dispositif incitera de nombreux Scéens à utiliser le VAE. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de maintenir en 2016 cette subvention plafonnée à 200 € et représentant 20 % du prix d'achat d'un VAE.

Je relisais les réponses au questionnaire soumis aux bénéficiaires. Le VAE permet de se déplacer à vélo sur des distances d'un peu plus de 5 km, tout en limitant les nuisances et avec un effort complètement acceptable.

Je sais que M. Campan va poser la question, je vous précise donc qu'aucun des bénéficiaires n'a moins de 35 ans. Les jeunes ne s'intéressent donc pas au VAE. Et c'est tant mieux.

Jean-Jacques CAMPAN

Comme cela vient d'être dit, nous voterons contre cette délibération. Nous souhaitons qu'il y ait des critères de ressources et d'âges. Nous l'avons dit à plusieurs reprises. Par conséquent, nous ne le répéterons pas.

Sceaux, le 19 mai 2016

M. le maire

Vous avez raison. Il faut être cohérent dans le temps.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Nous serons également cohérents. Nous trouvons dommage que la subvention soit passée de 300 € à 200 €, sachant que 76 % des subventions accordées étaient supérieures à 200 €. Dans le cadre du développement durable, il est dommage de diminuer la subvention d'un dispositif qui fonctionne plutôt bien.

M. le maire

Quelle conclusion en tirez-vous ? Est-ce de voter contre ou pour ?

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Nous allons être cohérents et voter contre.

M. le maire

L'opposition vote contre pour deux raisons opposées ! C'est la raison pour laquelle nous sommes au centre. Nous votons pour.

Patrice PATTEE

Je suis tenté d'expliquer notre position au centre. À notre droite, on estime que la Ville dépense trop d'argent et l'on souhaiterait accorder cette subvention à des gens qui en ont vraiment besoin. À notre gauche, on estime que la Ville ne dépense pas assez d'argent. Nous avons une position médiane.

Sophie GANNE-MOISON

C'est parfaitement résumé.

Patrice PATTEE

Pour répondre à votre question sur la diminution du montant de la subvention, je vous rappelle qu'en 2011, le VAE était encore relativement cher. Nous avons souhaité accompagner le marché. Les prix ont depuis baissé, car c'est quelque chose qui commence à bien se développer. Les
Sceaux, le 19 mai 2016

subventions supérieures à 200 € correspondent aux premières années de la mise en place de ce dispositif alors que le VAE était encore assez cher. Il n'est pas encore complètement abordable, mais il est tout de même moins cher.

Francis BRUNELLE

En pourcentage, l'aide reste par conséquent la même.

Patrice PATTEE

Tout à fait.

M. le maire

La subvention est de toute façon plafonnée à 20 % du prix d'achat.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 23 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould), et 6 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Adhésion à l'Institut de l'économie circulaire

Florence PRESSON

Je ne parlerai pas en détail du positionnement de la Ville sur sa politique de développement durable, qu'il s'agisse des actions de sensibilisation à destination des enfants, notamment sur l'apprentissage du tri ou la limitation du gaspillage alimentaire, de la mise en œuvre de dispositifs visant à promouvoir les déplacements doux tels que le vélo ou le partage de voitures, ou encore de l'organisation de la Journée nature en octobre dernier au cours de laquelle la Ville a présenté un certain nombre d'exemples d'économie circulaire tels que des livres fabriqués à base de déchets de chantier ou la partie relative à la réparation d'objets.

Les membres du CL3D ont accepté de contribuer aux réflexions en la matière par la création de groupes de travail dont l'un porte sur un projet de Repair café.

Il s'agit d'une évolution de la notion de propriété et d'une préférence marquée pour l'usage et la fonctionnalité. Le chapitre 4 de la loi de transition énergétique définit l'économie circulaire comme une alternative à l'économie linéaire avec une démarche innovante concernant l'écoconception. Il s'agit en effet de concevoir des produits le plus intelligemment possible et en respectant l'environnement, afin de pouvoir les déstructurer et les recycler plus facilement.

Dans cette démarche, il est proposé au conseil municipal l'adhésion de la Ville à l'Institut de l'économie circulaire, association constituant un centre national de réflexion, de mutualisation, d'échange et d'information visant à la promotion d'une économie circulaire en France et en Europe. Cet Institut travaille notamment sur le pacte actuellement présenté à l'Europe visant à définir les cadres législatifs de l'économie circulaire en Europe et en France en 2017.

L'association se déclare comme un lieu de concertation indépendant de tout parti politique en France et en Europe.

Le montant de l'adhésion s'élève à 500 €, dont 250 € de droit d'entrée, puis 250 € les autres années.

M. le maire

Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

Jean-Jacques CAMPAN

Une première remarque de forme. Si j'ai bien compris, il est question d'un Repair café. Est-ce un « repaire » au sens français du terme ou est-ce « repair » au sens anglo-saxon ? S'il s'agit bien du sens anglo-saxon, j'aurais préféré qu'on l'appelle « Répare café ». Cela aurait été plus simple.

Sur le fond, nous pensons que l'on ne peut que souscrire à ce concept d'économie circulaire dont le fondement s'appuie sur la notion de réutilisation et de recyclage de biens de consommation, et donc de réduction des besoins en ressources primaires. Vous mentionnez Autolib qui s'inscrit dans une logique d'économie de partage dite collaborative. C'est un concept un peu différent, avec néanmoins des points de convergence comme la réduction de la consommation d'énergie par partage, du moins supposée. Mais compte tenu de ces aspects « troc », cette économie de partage échappe à la captation de flux financiers qui devraient être soumis à l'impôt et aux charges sociales. On le voit bien avec Airbnb et BlaBlaCar.

Si l'on veut continuer à financer le service public, et par conséquent les fonctionnaires d'état, parmi lesquels ceux de la fonction territoriale qui sont derrière vous, il faudra faire quelque chose dans ce domaine. Ce système favorise une forme de concurrence déloyale à l'égard de certains acteurs. Ainsi, si une part des revenus générés sous un statut donné peut s'effectuer avec des taux d'imposition plus faibles pour une activité similaire, la concurrence ne peut pas s'exercer de manière loyale.

Dans le cas de l'économie circulaire, nous pensons nécessaire de prendre en charge cet aspect fiscal. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que la note de présentation fasse apparaître ce point dans la partie consacrée aux objectifs de l'Institut.

Le dernier objectif vise à participer à l'évolution législative et réglementaire en faveur de la dynamisation de l'économie circulaire. Nous souhaiterions que cette phrase soit modifiée de la façon suivante : « participer à l'évolution législative, réglementaire et fiscale en faveur de la dynamisation de l'économie circulaire ». Ceci est très important. Tant qu'elle reste marginale, cela n'a pas d'incidences énormes, mais si cette économie tend à se développer, cela finira par avoir un impact important. Par ailleurs, la bonne logique voudrait que l'on participe à dynamiser l'économie circulaire seulement après avoir pris en compte ces aspects fiscaux.

Voilà ce que nous souhaiterions voir indiquer. Il ne s'agit pas de partir flamberge au vent et réaliser après coup qu'il existe des dégâts collatéraux. On l'a bien vu dans d'autres domaines.

Patrice PATTEE

L'intérêt de l'économie sociale et solidaire réside dans le fait qu'elle permet à chacun, y compris les plus déshérités, d'avoir un rôle social. Pour payer des impôts, il faut gagner de l'argent. Il se trouve qu'une part de la population est exclue de la société, parce qu'elle n'a pas les moyens d'acheter. Or, nous vivons dans une société de consommation. Si l'on n'achète pas, on est un moins que rien. Cela permet à ces gens qui n'ont pas accès à ces biens de consommation de retrouver une place dans la société.

Francis BRUNELLE

Le sujet évoqué par M. Campan est important, mais je crois qu'il y a une légère confusion entre l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire et « l'ubérisation » de la société. Je suis d'accord avec vous sur le risque que « l'ubérisation » de la société fait courir en termes de charges sociales. Mais il s'agit d'une économie différente de l'économie circulaire. Vous avez vu que l'ACOSS, la caisse chargée du recouvrement des charges sociales, a souligné le fait que les autoentrepreneurs, Airbnb, Uber, BlaBlaCar et autres spécialistes de « l'ubérisation » n'étaient pas

assujettis à une taxation aux charges sociales, ce qui pose effectivement problème, non seulement pour l'ensemble de la société, mais également pour les acteurs eux-mêmes de cette économie, qui ne cotisent pas pour leur retraite et par conséquent se précarisent. Je suis donc pour une fois d'accord avec vous. En revanche, l'économie circulaire est un peu différente dans son modèle économique.

Florence PRESSON

Elle est même très différente.

En ce qui concerne le terme de Repair café, il est fait effectivement référence au mot réparation, mais aussi au mot repère qui est un lieu dans lequel les gens peuvent se retrouver. Ce double sens est particulièrement intéressant. Outre le fait de réparer son grille-pain, l'intérêt est de se retrouver, de créer du lien et de faire de ce lieu convivial une sorte de repaire. Le groupe de travail du CL3D en charge de ce projet proposera peut-être un nom différent, mais l'idée est de créer un espace mobile dans lequel les gens pourront se retrouver pour réparer plutôt que de jeter.

Pour revenir sur cette notion d'économie circulaire, je pense qu'il ne faut pas la limiter à l'économie de partage ou de fonctionnalité. Il s'agit vraiment d'un modèle économique qui part de la ressource avec de l'innovation et de la recherche dans l'écoconception d'un objet. Si par exemple, on recycle du bois utilisé pour la fabrication des rails, on récupère des polluants et l'on fabrique des objets pollués. Il s'agit au contraire de concevoir à partir de ressources renouvelables et sans composants toxiques, afin de pouvoir recycler. C'est réellement un travail de recherche, d'innovation et de développement qui se veut plutôt local. L'un des concepts consiste également à éviter un certain nombre de transports, ce qui a un impact sur l'emploi local de fabrication, de recherche, etc.

La fiscalité est effectivement un aspect très important. Qu'il s'agisse de la loi sur la transition énergétique ou du pacte européen pour l'économie circulaire, une réflexion sur la fiscalité est en cours. On réfléchit notamment à une TVA différente en fonction du niveau de recyclabilité des produits. Il s'agit d'avoir une réflexion sur la boucle globale de la chaîne de fabrication d'un produit.

S'agissant de la concurrence déloyale, je pense qu'il en est question lorsque l'on se limite uniquement à la notion d'économie de fonctionnalité qui n'est qu'un volet de la notion d'économie circulaire.

Jean-Jacques CAMPAN

Je suis d'accord. L'économie sociale et solidaire est différente de l'économie circulaire. Mais revenons à ce vous venez de dire. Vous parlez de réparer plutôt que de jeter. Il y a des gens dont le métier consiste à réparer. Ils payent des charges sociales. Lorsque vous faites réparer un produit sous forme de troc, sans échanges financiers, vous lésez quelqu'un dont c'est le métier et qui paye des impôts et des charges sociales.

Dans cette démarche avec l'Institut, il faut que soit bien inscrite cette volonté de rechercher une fiscalité adaptée. C'est tout ce que je veux dire. Je n'en dis pas plus. Avant de foncer et de chercher à dynamiser l'économie circulaire, essayons de comprendre ce que cela peut vouloir dire en termes de flux financiers et de risque de pénalisation d'entreprises qui payent plein pot des impôts et des charges. C'est la raison pour laquelle je souhaitais que l'on ajoute une mention à cette phrase sur la recherche de la dynamisation de l'économie circulaire.

M. le maire

Cela ne pose pas de problème de l'ajouter à la note de présentation.

Florence PRESSON

Sauf que les objectifs décrits dans la note de présentation correspondent à la définition de l'Institut de l'économie économique et circulaire. Nous ne pouvons donc pas les réécrire.

Quand on parle de la notion de Repair café, c'est un point sur lequel nous réfléchissons, à l'image de ce que nous faisons sur la recyclerie avec les autres villes du territoire. En aucun cas, l'Institut de l'économie circulaire ne fait la promotion du Repair café. L'Institut de l'économie circulaire approuve la création d'entreprises qui ont pour objectif de faire du chiffre d'affaires et d'augmenter le nombre de personnes qui y travaillent. On est dans un rapport normal d'entreprise. Pour qu'une entreprise puisse se développer et créer de l'emploi, il faut qu'elle ait un revenu et puisse continuer à se développer. Mais réfléchir à la conception d'un produit plus local avec un marché du travail davantage réglementé plutôt que de concevoir un objet avec n'importe quels déchets et le transporter depuis la Chine en émettant des gaz à effet de serre est également un des objectifs de l'économie circulaire et de cet Institut.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous nous demandez de désigner quelqu'un pour participer à cette réflexion. Je veux bien que vous ne puissiez pas amender ces objectifs, puisque vous ne les avez pas écrits, mais dans la mesure où
Sceaux, le 19 mai 2016

vous allez y participer, je vous demande d'insister pour que soit inscrit cet objectif de taxation, afin de ne pas pénaliser les autres. C'est tout ce que je veux dire.

Florence PRESSON

Je suis tout à fait d'accord. La fiscalité est pour moi fondamentale. Une fiscalité avec une TVA allégée sur un objet conçu de cette manière est effectivement une priorité.

M. le maire

Nous disons donc que nous donnons mandat au représentant du conseil municipal dans cet Institut pour insister sur la fiscalité.

Nous passons au vote sur l'adhésion à cet Institut.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le maire

Je propose de désigner Florence Presson qui prendra en compte ce que nous venons de dire. Je suis tout à fait d'accord sur la préoccupation exprimée par M. Campan. Elle existe aussi dans le numérique avec la protection du droit d'auteur. C'est un sujet extrêmement complexe qui n'est pas encore totalement réglé. Ces sujets réinterrogent complètement le modèle économique classique.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité M^{me} Florence Presson pour siéger au sein de l'Institut de l'économie circulaire.

VII- VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Adoption des principes de fonctionnement des accueils de loisirs et des accueils périscolaires.

Chantal BRAULT

Il s'agit du quotidien de la vie des enfants de Sceaux. Nous nous en préoccupons. Le sujet est moins exubérant, mais néanmoins important.

Il est question d'adopter les principes de fonctionnement de nos accueils et centres de loisirs. Cette note de présentation n'invente rien. Elle reprend tout ce qui se pratique et se fait. Nous sommes néanmoins tenus d'en présenter le cadre en conseil municipal tout en laissant le maire affiner le règlement intérieur et les dispositions qu'il serait amené à prendre en fonction d'une actualité particulière.

S'agissant des horaires de fonctionnement, la Ville assure l'accueil des enfants le matin à partir de 7 h 30, s'occupe de la pause méridienne et de la garderie des enfants après l'école à 16 heures. Ceci se décline en diverses activités et formules. Le document décrit la capacité de la Ville à s'occuper des enfants sur le temps périscolaire.

Les centres d'accueil offrent un accueil le matin à partir de 7 h 30. La pause méridienne propose un temps de repos et d'activité entre le temps scolaire du matin et celui de l'après-midi. Les accueils de loisirs se font dans les écoles et le centre des loisirs des Blagis qui accueillent de nombreux enfants durant les vacances scolaires. Enfin, le club de loisirs de la rue Renaudin accueille les enfants scolarisés en CM1, CM2 et 6e, ce qui permet de prévoir des activités plus adaptées à cette tranche d'âge et permet de conduire des projets tout au long de l'année. C'est la raison pour laquelle nous n'avons jamais adopté le principe de l'accueil occasionnel, afin de maintenir et conduire des activités cohérentes et sur le long terme.

Tout ceci est très encadré et nécessite une habilitation de la direction départementale de la Cohésion sociale. Le respect des normes de qualité et d'encadrement est contrôlé tous les ans par cet organisme, afin de vérifier l'application de la législation en vigueur.

Nous vous proposons d'approuver ces règles générales tout en considérant que le maire a la possibilité d'affiner le règlement intérieur à sa discrétion et en fonction des obligations qui lui sont faites. Je précise qu'il signe les conventions avec la Caisse des Allocations Familiales qui nous permettent d'être financièrement accompagnés.

M. le maire

Merci M^{me} Brault.

Il n'y a pas de modifications particulières par rapport à ce qui se pratique aujourd'hui. Il s'agit simplement d'acter les principes de fonctionnement de ces accueils de loisirs et périscolaires.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Claude DEBON

Effectivement, rien de nouveau par rapport à ces principes de fonctionnement qui semblent d'ailleurs donner satisfaction. Tant mieux.

Je voulais juste revenir sur deux formulations qui ne me semblent pas assez précises. S'agissant des centres d'accueil, vous dites que « *la Ville propose aux familles qui le souhaitent un accueil à partir de 7 h 30 et jusqu'à 18 h 30* ». Or, durant les jours de classe, on croirait qu'il y a un fonctionnement de l'accueil sans interruption jusqu'à 18 h 30. Il faudrait revoir la formulation.

Le deuxième point porte sur les accueils de loisirs les mercredis de 11 h 30 à 18 h 30 et les cinq jours de la semaine hors périodes scolaires. Il faut absolument ajouter que ces cinq jours sont hors périodes scolaires.

Chantal BRAULT

Merci de ces commentaires. Il y a effectivement une maladresse, mais nous avons bien précisé en préambule qu'il s'agissait du temps périscolaire. Il est cependant vrai qu'il vaut mieux le préciser.

S'agissant du deuxième point, nous pouvons effectivement préciser qu'il s'agit d'un accueil les cinq jours de la semaine hors périodes scolaires.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII- PETITE ENFANCE**Adoption des principes de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de petite enfance.****Chantal BRAULT**

Le principe est le même, puisqu'il s'agit d'adopter les principes de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de petite enfance. Ce document est cependant beaucoup plus

lourd, puisqu'il constitue un règlement intérieur signé par la Ville et les parents. Tout cela forme un document très formel et très précis.

Il donne le descriptif des établissements d'accueil de petite enfance, le descriptif de l'agrément du conseil départemental, acteur financier de la petite enfance.

Nous décrivons les différents types d'accueil :

- ✓ L'accueil régulier dépendant d'un contrat signé par les parents. Ce contrat peut être signé pour 5 jours par semaine ou seulement quelques jours par semaine.
- ✓ L'accueil occasionnel non contractualisé. Il est possible selon les créneaux rendus disponibles.
- ✓ L'accueil d'urgence, obligation faite par la CAF de répondre à des cas critiques soumis par la CAF ou la PMI. Cet accueil est assez rare à Sceaux, mais il doit pouvoir se faire.

S'agissant des conditions d'accueil, un contrat d'accueil est établi entre la famille et la Ville. Ce contrat est renouvelé chaque année. Les enfants sont accueillis de l'âge de deux mois et demi à quatre ans. L'enregistrement de la présence des enfants est effectué par un système de badge à l'entrée et à la sortie de l'établissement. En cas de dépassement d'heures par rapport au contrat signé, une facturation supplémentaire est soumise aux parents, ce qui est assez rare. À l'inverse, des familles peuvent venir chercher leur enfant plus tôt, ce qui n'est pas une bonne chose pour nous, ces heures n'étant pas comptabilisées.

La Ville se réserve le droit d'exclure des enfants dans des cas critiques tels que le non-paiement de la participation familiale, l'absence injustifiée, le manque de respect vis-à-vis des équipes et le non-respect du règlement intérieur. C'est aussi extrêmement rare, mais il faut être vigilant.

La participation financière des familles est établie selon un barème en vigueur fixé par la CAF. Les modalités de calcul correspondent à un taux d'effort en fonction des ressources imposables et du nombre d'enfants à charge.

La facturation est annualisée sur onze mois. Les familles ne payent pas pendant leurs vacances à condition de les avoir annoncées à l'établissement. Les factures sont composées d'une partie fixe et d'une partie modulable en cas de dépassement horaire.

Voilà ce que l'on peut dire de ces principes de fonctionnement qui sont une synthèse d'un règlement intérieur beaucoup plus dense.

M. le maire

Merci M^{me} Brault. Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Ces règles de fonctionnement concernent-elles les parents seulement ou les parents et le personnel ? À la lecture de la note de présentation, j'ai cru comprendre que cela concernait uniquement les parents. Il est en effet écrit : « *Un règlement de fonctionnement précise les modalités de fonctionnement de la structure et indique aux parents leurs droits et leurs devoirs* ».

Ce qui est écrit là concerne donc les droits et les devoirs des parents, mais ne concerne pas le personnel. Comment faut-il le comprendre ?

Chantal BRAULT

Cela concerne effectivement les droits et les devoirs des parents qui doivent respecter le contrat. S'agissant du personnel, ce dernier est professionnel et formé. Le règlement intérieur est affiné avec les directrices des établissements, afin que tout le monde se l'approprie. Les droits et les devoirs sont élaborés avec les directrices de crèches qui ont la responsabilité du personnel. Tout cela est extrêmement imbriqué. Mais les directrices de crèche ne sont pas habilitées à décider l'exclusion d'un enfant. Elles se tournent vers leur hiérarchie pour exprimer une inquiétude, une problématique avec une famille ou l'absence d'un enfant qui perdure, mais toute la responsabilité nous incombe *in fine*. Le personnel est toutefois acteur, puisque ces règles sont travaillées avec les directrices.

Jean-Jacques CAMPAN

Si le personnel est concerné, ne faudrait-il pas, comme à l'école, parler du principe de laïcité ?

Chantal BRAULT

Non. Lorsque l'on travaille, par exemple, dans les commissions à l'Association des Maires de France, cette question de la laïcité est posée, y compris pour la petite enfance. C'est un principe qui s'établit obligatoirement et qui figure dans le règlement intérieur complet. Je crois d'ailleurs que le mot y figure. Nous n'avons pas tout mis dans ce cadrage, mais c'est un terme qui apparaît maintenant dans tous les textes, conventions ou règlements.

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX- ACTION SOCIALE – HANDICAP

Communication du rapport annuel de la commission communale d'accessibilité (comité consultatif « Ville pour tous » pour l'année 2015

Francis BRUNELLE

La note de présentation rappelle le cadre législatif qui impose la création dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants d'une commission communale pour l'accessibilité. Elle est composée des représentants de la commune et des associations. Cette commission établit un rapport annuel présenté en conseil municipal.

Cette commission est destinataire des projets d'agenda d'accessibilité programmée prévus à l'article L.111-7-5 du code de la construction et de l'habitation.

Le comité consultatif « Ville pour tous » exerce la fonction de commission communale pour l'accessibilité.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport dont je soulignerai rapidement les points importants.

Ce rapport annuel est adressé au Préfet des Hauts-de-Seine, au sous-Préfet d'Antony et au Président du conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Le rapport rappelle le cadre réglementaire mis à jour le 26 décembre 2014 par une ordonnance imposant la création de cette commission communale pour l'accessibilité.

Les missions du comité « Ville pour tous » sont rappelées en page deux du rapport ainsi que sa composition avec la liste de l'ensemble des associations et représentants y siégeant.

Le fonctionnement de comité est également rappelé. Il est présidé par le maire assisté de l'adjoint délégué compétent.

Les services de la ville de Sceaux ont mis en œuvre le dispositif d'agenda d'accessibilité programmée avec l'assistance des entreprises KOMOREBI et DIVERCITIES, retenues suite à l'émission d'un appel d'offres. Cet agenda a été présenté en séance du conseil municipal.

Les trois phases de mise en œuvre sont les suivantes :

- ✓ Phase 1 : Actualisation des diagnostics
- ✓ Phase 2 : Élaboration de l'ADAP
- ✓ Phase 3 : Formalisation de l'ADAP

Le 30 septembre 2015, le conseil municipal a voté à l'unanimité cet agenda d'accessibilité programmée. Je vous rappelle que plus de 50 établissements recevant du public ont été listés.

S'agissant des réalisations de l'année 2015, il convient de noter :

- ✓ La rénovation de l'église Saint-Jean-Baptiste
- ✓ La rénovation du quartier Charaire
- ✓ Les dallages du quartier piétonnier
- ✓ Les travaux d'aménagement de la route départementale 920 côté « Sceaux ».

S'agissant des autres actions dans le domaine de l'accessibilité, je vous rappelle que le cinéma Trianon est à présent doté de l'audiodescription. L'accessibilité des bus du Paladin est un sujet de préoccupation très important pour les associations siégeant à la commission. C'est un sujet aigu, car nous n'avons pas la main directement sur l'ensemble de la capacité d'aménagement. La CAHB a néanmoins aménagé 18 points d'arrêt, dont cinq à Sceaux.

Un élément important sur la prise en charge du handicap mental, le conseil local de santé mentale s'est réuni à de nombreuses reprises et a organisé deux semaines d'information du 14 au 27 mars 2015 avec une exposition, des conférences, un ciné-débat en présence du réalisateur du film projeté et de jeunes handicapés.

Un autre sujet important discuté lors de ces commissions concerne l'accueil des enfants porteurs d'un handicap à l'intérieur des structures de petite enfance, et surtout la capacité de scolariser ces enfants en milieu scolaire ordinaire avec un projet d'accueil individualisé lorsque c'est possible.

Depuis 2005, la ville de Sceaux accueille des enfants à l'école du Petit Chambord dans une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS). Depuis le 1^{er} septembre 2015, la CLIS est remplacée par des ULIS

(unités localisées pour l'inclusion scolaire). Le principe de ce dispositif est le même, puisqu'il vise à accueillir dans des classes spécifiques des enfants porteurs d'un handicap. Ces classes sont à effectifs réduits, 12 enfants au maximum.

En 2015, l'ULIS de Sceaux a accueilli 12 enfants et la Ville a créé un poste d'aide médicopsychologique pour compléter le dispositif d'accueil, en particulier sur les temps périscolaires en renfort des animateurs. 24 agents municipaux ont par ailleurs suivi une formation à l'accueil de ces enfants handicapés.

Voilà, Monsieur le maire, je vous remercie.

Il est donc proposé au conseil municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport.

M. le maire

Merci M. Brunelle.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Chantal BRAULT

Je voudrais juste ajouter un mot sur l'accueil des enfants. Vous savez qu'il est parfois très compliqué d'accueillir un enfant porteur d'un handicap dans une structure d'accueil de la petite enfance. Tout dépend de la nature du handicap, mais cela peut être extrêmement lourd et demander de gros efforts de la part du personnel qui n'est pas nécessairement formé et prêt à cela. Mais il est vrai qu'il est extrêmement important de le faire, et nous sommes aidés en cela par les médecins qui suivent les enfants. Il arrive parfois que des parents soient dans le déni du handicap de leur enfant et insistent beaucoup pour qu'il soit accueilli, ce qui peut représenter une charge très lourde.

Je reviens aussi sur ce qui se passe dans les écoles. En principe, lorsque l'Éducation nationale s'en donne la peine, un enfant dont le handicap est important peut bénéficier de l'aide d'un assistant à la vie scolaire quelques heures par semaine. Mais ce n'est pas le cas pour tous les enfants, ce qui induit une gestion difficile et des cas qui peuvent perturber les classes, et là aussi des parents blessés qui pensent que nous ne sommes pas suffisamment à la hauteur de l'accompagnement nécessaire. Mais nous n'avons pas toujours les moyens de le faire.

Quant à cette fameuse classe ULIS, il est très important de considérer que l'Éducation nationale confie aux villes le soin de s'occuper de ces enfants. Il y a une institutrice, mais à part cela, la Ville fournit la classe, le matériel, les activités et quelques heures de loisirs. C'est aussi assez lourd dans

la pratique, mais néanmoins très important. Nous avons une maîtresse spécialisée qui fait un travail remarquable. Il faut le dire aussi, car cela ne se fait pas avec simplicité.

Je pense aussi à la gestion des allergies qui nécessitent de monter pour chaque enfant allergique des dossiers très compliqués et très lourds, en accord avec le médecin. Tout cela est pris en charge par nos personnels durant la cantine pour s'assurer de la sécurité des enfants. Cela demande une veille permanente, y compris durant les séjours de vacances ou au centre de loisirs. C'est une responsabilité assez lourde que la Ville accepte de prendre.

M. le maire

Merci, M^{me} Brault, pour ces précisions.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote. Il s'agit de prendre acte de la communication de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X- AFFAIRES FINANCIÈRES

Transaction amiable sur un marché de maîtrise d'œuvre.

M. le maire

Il s'agit du marché de maîtrise passé avec un groupement solidaire dirigé par 2AD Architecture pour la requalification du complexe sportif des Blagis, que nous appelons le site sportif et de loisirs des Blagis.

Je vous résume le dossier très rapidement. Le coût prévisionnel des travaux s'élevait à 5,8 M€ avec un taux de rémunération fixé à 9,40 % du coût prévisionnel.

Ce groupement a rencontré des difficultés de plusieurs ordres dès le début de l'exécution. 2AD Ingénierie a fait l'objet d'une liquidation judiciaire à la suite d'un contentieux perdu. COTEC, le bureau d'études techniques a ensuite refusé de poursuivre ses missions.

Des difficultés d'ordre financier ont par ailleurs été rencontrées, le coût prévisionnel des travaux passant de 5,8 M€ HT à 6,8 M€ HT. Les appels d'offres lancés ont dû être déclarés sans suite.

Sceaux, le 19 mai 2016

La Ville a demandé au maître d'œuvre de trouver des pistes d'économie et de réorganiser les lots, afin de relancer un appel d'offres, le coût des travaux étant alors estimé à 8,2 M€, assorti de propositions permettant de le réduire à 7,3 M€, constituant un dépassement de l'enveloppe de 7,3 %.

Il y a eu ensuite une absence de réponse et des difficultés de communication entre le maître d'œuvre et la Ville. Ce dernier a présenté en juin 2014 un nouveau dossier de consultation des entreprises ramenant le coût des travaux à 6,9 M€ HT, sur lequel la Ville a formulé plusieurs observations, notamment lors des comités de pilotage.

Le maître d'œuvre n'a pas présenté à la Ville de nouveau DCE tenant compte de ses observations. La Ville lui a donc rappelé ses obligations par courrier. Un nouveau DCE a été remis en novembre 2014, qui ne répondait toujours pas à nos attentes. Nous avons donc adressé un courrier de mise en demeure préalable à une résiliation pour faute du marché en décembre 2014. Comme toujours en de pareils cas, le maître d'œuvre a contesté la résiliation.

En juin 2015, la Ville a notifié à 2AD Architecture le décompte de résiliation pour faute du marché faisant application de pénalités pour un montant de 34 135,32 €.

En septembre 2015, 2AD Architecture a saisi le tribunal administratif d'une requête tendant à requalifier la résiliation pour faute en résiliation du fait du maître d'ouvrage et à la condamnation de la Ville à lui verser une indemnité de 21 589,09 €.

Après discussion entre les avocats des deux parties, il est proposé aujourd'hui de fixer une transaction à 8 246,41 € payable par 2AD Architecture dans un délai de 30 jours pour solder définitivement ce contentieux.

C'est la raison pour laquelle nous avons pu vous présenter une délibération sur la passation d'un nouveau marché pour réenclencher cette opération de réaménagement du site. Le concours est en cours, puisque nous savions que nous étions en voie d'aboutir sur cette transaction.

Il est donc demandé au conseil municipal d'accepter cette transaction, afin de solder le contentieux et de couper les liens de manière définitive entre la Ville et 2AD Architecture.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Vous vous souviendrez que, dès le départ, nous n'étions pas favorables à ce dossier qui était beaucoup trop ambitieux et qui n'intégrait pas de solutions de mutualisation. Mais nous n'allons pas revenir sur ce débat. Il est toujours difficile dans ce genre d'affaires de savoir qui a raison et qui a tort. S'il ne s'agissait que de juger la façon dont ce dossier a été conduit, nous voterions contre. Mais, puisqu'il s'agit de clore un litige, nous nous abstiendrons.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 26 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem) et 3 abstentions (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges**M. le maire**

Nous devons ensuite désigner les représentants du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges qui concernent les relations entre la Ville et la Métropole du Grand Paris.

Nous en avons discuté et nous avons échangé sur l'organisation nouvelle qui est celle dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. La commune est partie prenante de la Métropole du Grand Paris, établissement public de coopération intercommunale. Elle est également membre de l'établissement public de territoire Vallée Sud Grand Paris. Des échanges financiers doivent intervenir entre la Ville et Vallée Sud Grand Paris. Nous en avons parlé au moment du budget et nous devons prochainement délibérer sur la participation financière que la Ville apportera à l'établissement public territorial. Compte tenu des difficultés d'équilibrage du budget du territoire,

les communes ont en effet envisagé de participer financièrement au-delà de leurs obligations de reversement. Ceci est prévu dans le budget.

Nous avons désigné nos représentants, Isabelle Drancy et Thibault Hennion, au sein de la commission d'évaluation des charges transférées de l'établissement public de territoire Vallée Sud Grand Paris. Sa mission consiste à évaluer le coût des compétences qui seraient éventuellement transférées à Vallée Sud Grand Paris. Il n'y a pour l'instant pas de projet immédiat.

Mais il y a aussi la relation qui doit exister entre la Ville et la Métropole. Pour l'instant, il n'y a pas réellement de transfert de compétences entre la Ville et la Métropole, mais il y en aura peut-être à l'avenir, notamment en matière d'aménagement urbain. La Métropole a en effet une compétence générale en matière d'aménagement et doit définir avant le 1^{er} janvier 2017 les opérations d'aménagement qu'elle compte prendre en compétences, sachant que celles qu'elle ne reprendra pas seront dévolues au territoire. Les villes perdent donc toutes responsabilités sur leurs opérations d'aménagement. Reste à savoir ce que l'on entend par opération d'aménagement. Le projet des Quatre-Chemins est une opération d'aménagement. Mais l'élargissement des trottoirs pour une terrasse de café relève également d'une opération d'aménagement. Or la loi est très claire sur le sujet, les communes ne réaliseront plus d'opérations d'aménagement. Si la Métropole considère que l'opération des Quatre-Chemins est d'intérêt métropolitain, ce qui m'étonnerait, nous devons faire un transfert de charges entre la Ville et la Métropole. Celle-ci prenant en charge les coûts d'ingénierie et de suivi de l'aménagement, la Ville se verrait dans l'obligation de financer la Métropole.

La Métropole a donc décidé de créer une commission locale d'évaluation des transferts de charges pour évaluer les conséquences de l'éventualité du transfert de cette compétence. Il s'agit d'une commission qui sera composée de 130 membres.

Il nous faut désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la Ville. Je vous propose la désignation d'Isabelle Drancy et de Thibault Hennion, déjà membres de la commission locale d'évaluation des charges territoriales.

Est-ce que vous avez des questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

J'ai bien compris. Vous avez dit qu'il n'y avait pas pour le moment de transfert de compétences ou de transfert de charges avec la MGP, qui n'est pas encore suffisamment organisée pour opérer. Mais le jour où cela se produira, les communes vont-elles transférer le personnel correspondant ?

Si tel n'est pas le cas, nous aurons une duplication des ressources. Pensez-vous qu'il y aura transfert de compétences et donc de personnel ?

Par ailleurs, pour répondre à la question sur le vote, nous ne prendrons pas part au vote.

M. le maire

Il est difficile de répondre à cette question. Lorsque nous avons transféré la piscine des Blagis, il s'agissait d'une entité relativement bien définie, même si une petite partie de la direction générale travaillait également pour cet équipement. Nous avons transféré la piscine et le personnel qui y était directement rattaché sans difficulté. Il y avait un peu d'inquiétude de la part du personnel, mais le transfert s'est fait techniquement, administrativement et financièrement sans grandes difficultés, car il s'agissait d'une entité bien définie.

S'agissant des questions d'urbanisme, le sujet est plus complexe. À titre d'exemple, nous n'avons pas une personne dédiée au travail sur le PLU. La charge est répartie sur le service concerné. Il est donc difficile de transférer du personnel. C'est la raison pour laquelle nous avons passé une convention avec le territoire, afin qu'il nous rembourse une partie des dépenses du personnel travaillant sur le PLU, puisque les personnels de la Ville continuent de travailler sur le PLU en attendant que le territoire ait un service d'urbanisme complètement structuré.

S'agissant des opérations d'aménagement, de nombreux fonctionnaires municipaux travaillent sur ces opérations, mais nous n'avons pas d'agents dédiés exclusivement à cette tâche. Certains y passent pas mal de temps, notamment au sein du service Urbanisme et droit des sols, mais d'autres agents y travaillent également : notre chargée de mission juridique, la direction des Finances, la direction générale et la direction de la Communication. Il n'existe pas un service dédié à l'opération des Quatre-Chemins et ne faisant que cela. Il est par conséquent difficile de transférer ce type de personnel, qui fait également autre chose en lien avec des compétences directement communales. Si l'on devait transférer les crèches par exemple, il serait facile de transférer le personnel qui y travaille. Seulement personne ne veut des crèches, des écoles, des centres de loisirs, de tout ce qui coûte et exige du management. Personne n'en veut. Les communes doivent continuer de s'y coller. Évidemment, faire de grands plans, des concours, réinventer la Métropole est chose facile. Et puis l'on fait des articles dans la presse. Je sais le faire aussi, et je le fais pour d'autres choses. Mais les crèches, personne ne veut les gérer... C'est un petit trait d'humour et d'humeur.

De toute façon, il s'agit de désigner deux représentants du conseil municipal et non de porter un jugement sur le fond des choses. Je vous propose de désigner nos deux collègues.

Nous passons au vote.

Sceaux, le 19 mai 2016

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants, Jean-Jacques Campan, Claude Debon et Dominique Dauger ne prenant pas part au vote.

Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui Benhachem s'abstiennent.

M. le maire

Félicitations, M^{me} Drancy, vous avez gagné une nouvelle ligne sur votre carte de visite déjà bien remplie.

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – années 2006 à 2014

Isabelle DRANCY

Cette délibération concerne l'admission en non-valeur de produits de créance essentiellement liés aux activités périscolaires et aux activités sportives. Le montant total des créances s'élève à 10 691,18 € pour les années 2006 à 2014. Cela concerne beaucoup de petites créances. Le montant global est important, mais le montant unitaire est faible, puisqu'il est en moyenne de 70, 53 €.

Les procédures de recouvrement ont été menées par le trésorier, mais elles se sont heurtées soit à l'impossibilité de déterminer la nouvelle adresse des débiteurs, soit au constat de l'absence de biens à saisir. Nous sommes donc conduits à constater que nous ne parvenons pas à recouvrer ces créances.

Je précise qu'il s'agit d'une opération comptable et que nous pourrions relancer une procédure de recouvrement si jamais nous obtenions une information nous permettant de le faire. Cette procédure d'admission en non-valeur sert juste à dégager la responsabilité du comptable de la trésorerie, mais n'emporte pas juridiquement extinction des dettes.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI- VŒUX**Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été en 2024.****M. le maire**

Nous passons maintenant à un vœu que j'ai souhaité vous proposer en vue de soutenir la candidature de la ville de Paris pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Vous connaissez probablement tous la démarche engagée par Paris. Paris Métropole a voté à l'unanimité il y a un an un vœu de soutien à la candidature de Paris, sachant que tous les événements liés aux JO ne se dérouleront pas uniquement sur Paris. La métropole et la région sont concernées.

Des initiatives importantes ont été prises par le comité d'organisation. J'avais d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer Bernard Lapasset, président de la Fédération européenne de rugby et membre du comité d'organisation, pour lui parler de la tradition rugbystique de Sceaux. Je parle de Lakanal qu'il connaissait très bien. Il connaissait même l'existence de cette fameuse fresque. Celle-ci doit d'ailleurs être rénovée sous la houlette de l'association des anciens élèves de Lakanal.

Un certain nombre de communes de la Métropole ont émis ce vœu. L'AMF a par ailleurs souhaité soutenir cette candidature de Paris disant que les élus locaux sont un relais important pour organiser la mobilisation de la population en soutien à cette candidature.

Nous proposons donc d'apporter de manière symbolique notre soutien à la candidature de la Ville de Paris pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'été 2024.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Jean-Jacques CAMPAN

L'idée des Jeux olympiques est toujours une opération extrêmement valorisante sur le plan sportif. Pour d'autres raisons, il se trouve que je m'étais beaucoup intéressé aux Jeux de Londres, en particulier à l'aspect financier. J'avais recueilli à l'époque pas mal de littérature. Ils ont coûté une dizaine de milliards de livres et ont suscité toute une discussion sur les retombées financières de la part de la BBC, de l'économiste Stefan Szymanski et de bien d'autres. Le Monde avait également publié un article le 13 août 2012 sous la plume de Marc Roche faisant apparaître qu'il fallait regarder de près le bilan financier, les investissements réalisés et les retombées financières que l'on pouvait en espérer, au-delà de l'aspect purement sportif.

Je pense qu'il est nécessaire de s'y intéresser compte tenu des circonstances. J'ignore ce que la France a prévu en termes d'investissements. Le Monde déclare à ce sujet que « *les Jeux n'ont pas fait l'affaire de la distribution, des restaurateurs, de l'hôtellerie, des musées et théâtres, désertés au plus haut de la saison touristique par les visiteurs habituels. Pour cause de JO, moult congrès, salons et manifestations ont été décalés ou annulés. Quant à la Banque d'Angleterre, qui en mai avait parié sur une augmentation de 0,2 % de la production entre juillet et septembre, elle voit une croissance proche de zéro pour le royaume cette année* ».

Ce que je veux dire par là, c'est que nous serions d'accord pour soutenir ce vœu, mais nous souhaiterions qu'il soit assorti d'un petit couplet sur cet aspect bilan prévisionnel. Avant d'y aller, essayons de comprendre quels sont les ordres de grandeur d'investissement nécessaires. M. Aulas a fait un nouveau stade à Lyon, qui a d'ailleurs coûté presque 100 millions d'euros à la collectivité lyonnaise. Il faut que l'on sache quand même un peu ce qu'il va se passer. Il ne faudrait pas partir flamberge au vent sans savoir si l'on récupérera des ardoises de plusieurs milliards d'euros.

Nous vous proposons donc d'ajouter un petit couplet disant que la Ville de Sceaux apporte son soutien et souhaite qu'un bilan prévisionnel soit établi. C'est la proposition que nous faisons.

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? On peut ajouter ce que vous dites dans la délibération. Cela ne me gêne pas. Je pense toutefois qu'il est très difficile d'évaluer vraiment le gain économique et financier. Il n'y a pas que des retombées financières. Il y a aussi une forme de bonheur collectif. On l'a vu pour le mondial de foot. Nous verrons comment l'Euro se déroulera. Le stade dont vous parliez a surtout été construit pour l'Euro. Pour des raisons familiales, je suis de près les questions relatives aux fan-zones. C'est bien, mais personne ne veut pas payer la sécurité. On nous dit qu'elles sont situées sur le domaine public et qu'il revient donc aux communes de payer la sécurité. Mais il faut que l'on nous donne de l'argent, puisqu'il y a des coûts liés à la retransmission. Je crois que le problème n'est pas totalement réglé.

Jean-Jacques CAMPAN

Je vous accorde qu'il n'est pas facile d'évaluer le gain économique. Cela a d'ailleurs été dit par les gens que j'ai cités. Mais il faudrait au moins avoir une idée de ce que seront ces investissements et de ce qu'ils deviendront après les Jeux.

Je connais un peu la patinoire d'Albertville et je peux vous dire que cet équipement est lourd à porter pour la commune.

M. le maire

Effectivement. On peut cependant être plus optimistes sur la réutilisation des équipements qui seraient aménagés dans l'agglomération parisienne. Et l'on a déjà beaucoup d'installations. Le vélodrome de Saint-Quentin est neuf par exemple.

Si vous êtes tous d'accord, nous pouvons ajouter que la Ville apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris et souhaite qu'un bilan prévisionnel soit établi.

Patrice PATTEE

Je ne veux pas ramener mon grain de sel.

M. le maire

Non. C'est réglé pour le vélo. C'est à Saint-Quentin.

Patrice PATTEE

C'est vrai que cela coûte, mais je pensais par exemple au réseau du Grand Paris Express et aux investissements engagés sur les transports. Cette candidature motive les opérateurs à ce que tout soit prêt pour 2024. On sait que les nouvelles lignes de métro seront une vitrine des compétences de l'ingénierie et de l'industrie française. La France est leader dans ce domaine. Elle l'a montré au travers des métros construits de par le monde. Mais l'on pourra montrer pour la première fois dans l'agglomération parisienne toute la puissance de l'ingénierie et de l'industrie française dans le domaine du transport public.

Les Jeux auront un coût, mais ce sera aussi l'occasion de mettre à disposition des Franciliens, des Métropolitains et du monde une vitrine de ce que nous savons faire dans ce domaine.

Cela coûte, mais il faut évaluer les retombées sur plusieurs décennies.

M. le maire

Tout à fait.

Nous ajouterons la formulation demandée par M. Campan dans ce vœu.

Nous passons au vote.

Sceaux, le 19 mai 2016

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

XIII- COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le maire

J'ai une communication à vous faire. Elle aurait d'ailleurs pu faire l'objet d'un vœu, mais il était trop tard pour le déposer.

Au cours de la journée du 18 mai, un certain nombre d'actions ont été menées par les fonctionnaires de police nationale qui ont souhaité alerter leur administration, mais aussi la population sur le surmenage, ou en tout cas la suroccupation qui frappe actuellement les équipes, et dont nous sommes tous témoins. Les congés sont terminés, les récupérations n'ont pas lieu et l'on est à la limite de la réglementation du Code du travail pour une partie des forces de police.

Les policiers ont demandé à faire l'objet de davantage de respect de la part de la nation. Tout cela a été largement commenté.

Je le rappelle chaque fois que nécessaire, le maintien de l'ordre et la lutte contre la délinquance relèvent sur notre territoire de la police nationale. Je souhaite donc que celle-ci soit en mesure d'assurer ses missions dans les meilleures conditions. Je m'attache aussi à valoriser le travail mené par les unités de police nationale sur notre territoire, notamment en communiquant un certain nombre de choses à travers le magazine ou en organisant des réunions de concertation et de discussion avec les habitants lorsque cela s'avère nécessaire, mais également des réunions de prévention. Nous allons d'ailleurs encore les accentuer, notamment auprès des seniors.

Il est en effet important que la population soit consciente du rôle essentiel des services de police et que ce rôle soit respecté. C'est d'ailleurs une caractéristique française. On veut la police, mais on ne la respecte pas vraiment. C'est une caractéristique toujours étonnante pour ceux qui connaissent d'autres pays.

Dans le prolongement de cette mobilisation des forces de l'ordre, je me proposais simplement de faire part au commissaire de Châtenay-Malabry de mon soutien et, si vous en êtes d'accord, du

soutien de l'ensemble du conseil municipal à l'action des services de police nationale au service de la population de Sceaux. Cela ne change pas grand-chose, mais je pense important que le conseil municipal puisse exprimer ce soutien et cette reconnaissance. Il s'agit en quelque sorte d'un vœu, mais je n'avais pas le délai nécessaire pour déposer un vœu formel.

Jean-Jacques CAMPAN

Pour ce qui nous concerne, si vous souhaitez transformer cette communication en vœu formel, nous sommes d'accord.

M. le maire

D'accord. Nous allons la retranscrire et nous l'enverrons de la part du conseil municipal au commissaire de police. C'est important, parce que je sais qu'il le communiquera à ses équipes. Ce n'est pas inutile par les temps qui courent.

XIV- DÉCISIONS DU MAIRE

Jean-Jacques CAMPAN

À quoi correspondent les 7 000 euros au cabinet DS Avocats ? J'imagine que c'est en relation avec le gymnase des Blagis.

M. le maire

C'est effectivement pour la transaction.

XV- QUESTIONS ORALES

Question orale de Jean-Jacques CAMPAN

Jean-Jacques CAMPAN

Ma question concerne le stationnement rue Renaudin.

Une dizaine de places de stationnement sont organisées dans le bas de la rue Marguerite Renaudin. Le public n'y a pas accès. La possession d'une télécommande est nécessaire pour abaisser les bornes amovibles qui en bloquent l'accès.

Pourquoi ces places ne sont-elles réservées qu'à quelques privilégiés ? Le plan Vigipirate ne peut être une réponse, car ces places de stationnement étaient déjà inaccessibles au public avant sa mise en œuvre.

M. le maire

Vous avez tout à fait raison. Quelques places de stationnement se situent rue Marguerite Renaudin entre l'école maternelle et l'école élémentaire du Centre.

La mise en œuvre du plan Vigipirate depuis 1991 rend impossible le stationnement public à cet endroit, puisque nous sommes le long de bâtiments scolaires. Et comme vous avez pu le remarquer, il n'y a plus de stationnement le long des bâtiments scolaires. Les stationnements en épi rue des Écoles, en face de l'ancien restaurant La table de Catherine, ont ainsi été supprimés à cause de l'interdiction d'organiser du stationnement le long des bâtiments scolaires. Il en est de même rue Hippolyte Boulogne, le long de l'école élémentaire où nous avons installé des jardinières pour empêcher le stationnement.

Il ne peut donc pas y avoir de stationnement public rue Renaudin. Cet espace est par ailleurs très emprunté par les collégiens de Sainte-Jeanne d'Arc, par les usagers du gymnase, des salles municipales des Garages, des locaux associatifs, sans oublier les habitants des résidences situées au sud de la rue des Imbergères qui rejoignent le centre-ville en passant par cette rue. On ne peut donc plus aujourd'hui organiser du stationnement public.

Un certain nombre de personnes très identifiées, pour l'essentiel des enseignants, ont effectivement une carte d'accès à ces stationnements. C'est historique. Ce n'est pas très gênant sur le plan de la circulation, car ils arrivent en début de matinée et repartent en fin d'après-midi. Il y a donc peu de mouvements de véhicules. Quelques personnes disposent d'un badge d'entrée, parce qu'elles sont en relation avec les locaux associatifs qui ont des locaux de stockage dans les sous-sols de l'école élémentaire du Centre. La Croix-Rouge dispose également d'un badge.

C'est donc un endroit qui est extrêmement réservé et très peu circulé. Le choix est simple, mais il se pose. Soit, on supprime le stationnement à cet endroit. Et je n'y suis pas opposé. Sur le plan esthétique, ce ne serait pas plus mal. Soit on le transforme en stationnement payant pour les gens qui possèdent une carte. Et l'on pourra d'ailleurs fait monter les enchères, car ce sera très demandé.

Aujourd'hui, ces places sont essentiellement utilisées par les enseignants pour des raisons historiques. Dans les autres écoles, les enseignants ont la possibilité de se garer. Ce n'est pas le cas aux Blagis, mais c'est le cas au Petit Chambord et aux Clos Saint-Marcel. C'est une situation dont je peux comprendre qu'elle soit considérée comme inéquitable, puisque ces places sont réservées

Sceaux, le 19 mai 2016

à quelques privilégiés. C'est ainsi. Mais on peut aller plus loin. Quelques autres privilégiés ont aussi des emplacements de stationnement qu'ils ne payent pas très cher. L'école Jeanne d'Arc par exemple. Cela fait partie du passé. En tout cas, cela ne peut pas être du stationnement public, d'une part, parce que ce serait dangereux, d'autre part, parce que le plan Vigipirate interdit le stationnement aux abords des écoles.

Question orale de Claude Debon

Claude DEBON

Ma question porte sur le coût du logement étudiant pour la Ville.

La Ville investit depuis quelques années dans le logement étudiant qui est considéré comme du logement social (71 logements au boulevard Desgranges, 150 à venir à Robinson, 120 prévus à Albert 1er).

Pouvez-vous nous indiquer ce que cela représente pour la Ville ?

Est-ce le même que celui indiqué pour le logement social, soit 27 000 € par logement ?

M. le maire

J'observe que malgré les explications données lors des réunions successives du conseil du municipal, il nous faut toujours réexpliquer ces dossiers. Je comprends, car ce n'est pas facile. Il faut prendre des notes, M^{me} Debon.

La réalisation de logements pour étudiants s'inscrit dans le cadre du projet que l'équipe municipale majoritaire a défini pour le territoire de Sceaux et dont les principaux axes ont été repris dans les documents d'urbanisme de la Ville, en particulier le projet d'aménagement et de développement durable. Il faut espérer que le territoire poursuive cette politique. Nous verrons.

La réalisation de logements pour étudiants s'inscrit ainsi dans le cadre du projet de Campus urbain que nous avons défini et portons à Sceaux, et qui répond à la vocation de notre territoire qui s'est construite depuis des décennies en matière d'éducation.

L'investissement de la Ville en la matière répond donc à des enjeux essentiels pour le territoire et ne peut pas être abordé uniquement en termes de coût pour la collectivité. C'est la personnalité et l'identité même de la ville qui est en cause.

Je vous rappelle par ailleurs que l'équipe municipale s'attache à construire l'avenir du territoire et veille à ce que la Ville reste maîtresse des choix qui la concernent, si tant est que la loi et les textes lui en laissent la possibilité dans les années qui viennent.

Depuis plusieurs décennies, les montages sous forme de baux à construction sont ainsi privilégiés, car ils permettent à la collectivité de rester propriétaire du foncier à long terme et évitent la spéculation. Nous en avons parlé tout à l'heure à l'occasion de l'examen du dossier relatif à l'hôtel Colbert.

Pour les opérations de logements pour étudiants, la formule des baux à construction a été ainsi choisie chaque fois que possible. Ce montage vous a été exposé lors de la séance du 17 décembre 2015 s'agissant de la future résidence pour étudiants des Quatre-Chemins.

Pour la mise en œuvre de cette opération, la ville a acheté le terrain pour 3,2 M€ à l'établissement public foncier. Ce terrain sera mis à la disposition de Hauts-de-Seine Habitat dans le cas d'un bail à construction pour une durée de 65 ans. La redevance sera calculée sur la base de 650 euros/m², soit environ 2 840 k€ payables dès la signature du bail et qui vaudront pour les 65 ans. En réalité, nous achetons pour l'infini à 3,2 M€ et nous vendons pour 65 ans à 2 840 k€. Nous achetons pour environ 300 k€ le maintien de la propriété de ce terrain à long terme. Et je vous rappelle qu'au bout de 65 ans, l'immeuble construit sur le terrain reviendra également à la Ville.

Je reviens sur l'hôtel Colbert. En 2084, l'hôtel reviendra à la Ville, à moins que le successeur ne décide de prolonger le bail.

C'est ainsi que tout l'îlot Charaire reviendra dans 30 ans en pleine propriété à la Ville, à moins que nous décidions de prolonger les baux. Pour l'instant, ce n'est pas une proposition.

S'agissant de ce bail à construction, je vous ai donné un chiffre qui n'est pas tout à fait définitif, mais qui vous permet d'avoir un ordre de grandeur. Nous aurons à délibérer lors du conseil municipal du mois de juin ou de septembre, en fonction de l'avancement de l'établissement des documents juridiques, sur les conditions précises de ce bail à construction.

S'agissant de la résidence à construire dans le secteur Albert 1^{er}, un bail à construction interviendra également entre la Ville et Sceaux Habitat qui a été choisi pour la construction de l'immeuble. Là aussi, nous aurons à délibérer très prochainement. Nous sommes plus avancés sur Albert 1^{er} que sur les Quatre-Chemins. Comme vous le savez, nous avons une opération de maîtrise d'ouvrage partagée, puisqu'il s'agit de réaliser les deux crèches au rez-de-chaussée et la résidence étudiante à l'étage.

En ce qui concerne la résidence Depreux, située au 58 boulevard Desgranges, nous avons délibéré le 29 mars 2012 pour accorder la garantie de la Ville à Sceaux Habitat pour deux emprunts à souscrire, l'un de 1 105 k€ et l'autre de 4 177 k€. En contrepartie de cette garantie, la Ville dispose de la possibilité de proposer des candidats pour 14 logements sur les 71 logements réalisés. Contrairement aux logements familiaux pour lesquels la Ville est sollicitée à la fois pour amener sa garantie, mais aussi pour amener des subventions pour charges foncières, la Ville n'a pas apporté à Sceaux Habitat de subventions pour la réalisation de cette résidence étudiante. Le gestionnaire retenu pour cette résidence, FAC-HABITAT, a en effet proposé une redevance permettant de couvrir les frais financiers et le remboursement des emprunts contractés par Sceaux Habitat pour la construction de cette résidence.

Ce sera également le cas des deux autres résidences étudiantes, qui ne nécessiteront pas d'apport financier direct de la Ville. Celle-ci apportera sa garantie, mais n'apportera pas de subventions directes, l'économie du logement étudiant n'étant pas tout à fait la même que celle du logement familial. Par ailleurs, la charge foncière est certainement moins élevée que celle qui résulterait simplement de l'achat d'un terrain privé pour construire une résidence pour étudiants.

Pour Albert 1^{er}, la Ville est déjà propriétaire du terrain. Nous avons élaboré et établi un équilibre financier avec Sceaux Habitat pour le bail à construction qui lui permet de construire sans recourir à des subventions de la Ville pour surcharge foncière. Nous aurions pu vendre plus cher et subventionner. Mais le terrain nous appartenant, nous avons choisi de procéder de cette manière.

Voilà comment les choses se passent. Pour l'instant, il n'est pas prévu de financement de la Ville en termes de subventions pour la réalisation de ces trois résidences.

En revanche, nous serons sollicités pour la construction des logements de France Habitation aux Quatre-Chemins. Il est en effet prévu la construction d'un peu moins de 300 logements sociaux par France Habitation en remplacement des 140 logements actuels. Dans le cadre de la construction de ces logements sociaux, la Ville a d'ores et déjà été sollicitée pour apporter une subvention pour surcharge foncière de l'ordre de 1,5 M€ pour l'ensemble de ces logements. Ceci étant, le fait de verser cette subvention permet à la Ville de ne pas s'acquitter des pénalités qu'elle doit pour ne pas avoir atteint le seuil de 25 % de logements sociaux. Nous sommes encore à un peu moins de 23 %. La construction de ces logements devrait nous permettre d'atteindre le seuil de 25 %, sauf si, comme le craignent M. Campan et M^{me} Debon, le nombre de logements à Sceaux venait à exploser et que nous passions de 9 000 logements à 15 000, grâce au PLU. Il faudrait alors construire encore plus de logements sociaux. Pour l'instant, nous prévoyons une augmentation modérée du nombre de logements privés et l'atteinte du seuil de 25 % de logements sociaux sur le territoire dans les

délais grâce à la réalisation de ces résidences pour étudiants et à l'extension du parc de France Habitation aux Mésanges.

N'ayant pas encore atteint ce seuil, la Ville doit s'acquitter chaque année d'une pénalité. Nous ne la payons pas, car nous versons des subventions pour surcharge foncière. Cela coûte à la Ville, mais elles sont utilisées pour des opérations menées sur le territoire alors que les pénalités partent dans un fonds national. Depuis le début de la loi SRU, nous n'avons pratiquement jamais payé de pénalités, car nous avons toujours accompagné Sceaux Habitat à construire ou à constituer des réserves foncières. Sceaux Habitat a d'ailleurs aujourd'hui des réserves foncières qui ne sont pas négligeables grâce auxquelles des projets peuvent se développer. S'ils ne se développent pas, c'est, parce que nous ne pouvons pas tout faire en même temps. Il arrive aussi parfois que nous soyons propriétaires d'un terrain, mais pas des terrains alentour qui nous permettraient de faire une opération complète et équilibrée. On attend donc que ces terrains se libèrent.

M^{me} Debon, j'espère que ces éclaircissements vous auront permis de mieux cerner le contexte dans lequel se réalisent ces opérations. Profitez-en, il n'est pas certain que cela continue. Un jour, d'autres feront tout cela à notre place et les conseils municipaux dureront une demi-heure.

Merci de votre présence et de votre participation.

Dernier point dont Patrice n'a pas parlé, le samedi 21 mai se déroulera la sixième édition de Vélo en ville. Nous attendons une participation massive des élus pour le tour en vélo qui commencera à 10 heures. Rendez-vous à 10 h avec votre vélo à assistance électrique ou pas. Je crois pouvoir dire qu'il y aura cette année beaucoup plus d'animations.

Patrice PATTEE

Effectivement, la sixième édition de la journée de Vélo en ville se présente sous de bons auspices. Le programme sera très riche et très différent des années précédentes. D'abord, parce qu'il fera beau et que nous ne sommes pas sur un week-end de l'Ascension ou de Pentecôte. Et surtout, parce qu'il y aura une participation très large de partenaires au niveau national.

L'association Mieux se déplacer à bicyclette reste notre partenaire privilégié, puisqu'elle gère et anime la bourse aux vélos. La Ville de Sceaux accueille par ailleurs un travail qui a été lancé au niveau national par diverses associations pour expérimenter l'élaboration de cartes citoyennes destinées aux cyclistes pour mesurer la qualité de l'air. Vous allez découvrir des technologies et des démarches innovantes.

Sceaux, le 19 mai 2016

Nous lançons également un éco défi avec un partenaire qui s'appelle NEOVELO, distributeur de vélos, en particulier de VAE. Nous allons proposer aux personnes intéressées une tombola permettant de gagner la possibilité d'utiliser pendant une semaine un vélo à assistance électrique en remplacement de la voiture. Nous souhaitons avoir le retour d'expérience des gagnants suite au remplacement de leur voiture par un VAE.

Ceux qui ont de bons mollets pourront partir à la découverte de la Vallée de Chevreuse avec le CTVS, l'association des cyclotouristes de Sceaux. Ils vous emmèneront à la découverte du cyclotourisme dans la Vallée de Chevreuse.

Pour les casse-cou, des opérations BMX seront organisées dans l'espace de la Ménagerie. C'est un très beau programme. Nous vous attendons tous à 10 heures au jardin de la Ménagerie.

Dernier point, le maire inaugurera le « cédez le passage » au feu rouge. Vous avez pu constater que les panonceaux sont déjà installés sur les feux. Ils seront symboliquement inaugurés par le maire samedi.

La séance du conseil municipal est levée à 21 h 46.